



## Le vaccin contre la fièvre jaune Yellow Fever Vaccine

Les vaccins pour voyageurs sont recommandés si vous voyagez ou travaillez dans certains pays. Discutez de vos plans de voyage avec un bureau de santé publique, une clinique de voyage ou votre fournisseur de soins de santé au moins 6 à 8 semaines avant de voyager.

La plupart des vaccins pour voyageurs ne sont pas couverts par le régime provincial d'assurance-maladie. Pour déterminer les frais, adressez-vous à votre clinique de voyage locale.

Apportez à la clinique de voyage un registre de tous les vaccins que vous avez reçus dans le passé. Conservez un registre de tous les vaccins qui vous sont administrés pour des voyages et emportez-le en voyage.

### Qu'est-ce que le vaccin contre la fièvre jaune?

Le vaccin contre la fièvre jaune aide à vous protéger contre le virus de la fièvre jaune, une infection qui se propage par les moustiques infectés. Ce vaccin est approuvé par Santé Canada.

### Qui devrait recevoir ce vaccin?

Si vous voyagez ou travaillez dans les régions tropicales de l'Afrique, de l'Amérique centrale ou de l'Amérique du Sud, il est possible que vous deviez vous faire vacciner. Parlez-en à votre fournisseur de soins de santé ou au médecin de votre clinique de voyage pour de plus amples renseignements.

Pour une liste des centres qui proposent la vaccination contre la fièvre jaune en C.-B., visitez l'Agence de la santé publique du Canada à l'adresse [www.phac-aspc.gc.ca/tmp-pmv/yf-fj/clinic-clinique/bc-cb-fra.php](http://www.phac-aspc.gc.ca/tmp-pmv/yf-fj/clinic-clinique/bc-cb-fra.php).

Le vaccin est également conseillé aux travailleurs régulièrement exposés au virus de la fièvre jaune, notamment certains chercheurs et employés de laboratoire.

Les adultes et les enfants de 9 mois et plus peuvent recevoir le vaccin, qui est administré en une seule dose ou injection.

Le vaccin protège contre la fièvre jaune 10 jours après avoir été administré. Il est donc important de ne voyager dans des régions tropicales qu'après ce délai.

Le vaccin protège pendant au moins 10 ans. Une dose de rappel du vaccin est nécessaire tous les 10 ans si vous continuez de voyager ou de travailler dans des pays où le virus est présent.

Après la vaccination, vous recevrez un document estampillé appelé Certificat international de vaccination ou de prophylaxie. Ce document est un certificat officiel et est exigé par la loi pour entrer dans certains pays. Les personnes qui ne peuvent recevoir de vaccin contre la fièvre jaune pour une raison médicale auront besoin d'une lettre sur papier à en-tête ou d'un Certificat international de contre-indication médicale à la vaccination d'une clinique de voyage. La lettre ou le certificat doit préciser la raison médicale pour laquelle le vaccin ne peut être administré.

Sans certificat ou lettre de votre fournisseur de soins de santé, on pourrait vous refuser l'entrée au pays où vous vous rendez ou vous administrer le vaccin au point d'arrivée de ce pays, dont les pratiques de vaccination ne sont pas nécessairement idéales.

Les personnes suivantes ne devraient être vaccinées contre la fièvre jaune que si leur voyage dans des pays à risque élevé ne peut être retardé et qu'il est impossible de garantir un degré de protection élevé contre les piqûres de moustiques :

- Les personnes âgées de 60 ans et plus. Ces personnes peuvent courir un risque légèrement plus élevé de défaillance simultanée de multiples organes après la vaccination.
- Les personnes souffrant d'une forme grave de la sclérose en plaques (SP). Le vaccin contre la fièvre jaune peut aggraver la SP si vous souffrez d'une forme grave de cette maladie. Assurez-vous que le fournisseur de soins de santé qui vous administre le vaccin contre la fièvre jaune sait que vous avez la SP.

### Quels sont les avantages du vaccin?

Le vaccin contre la fièvre jaune constitue le meilleur moyen de se protéger contre le virus de la fièvre jaune, une infection grave et parfois mortelle. Pour plus de renseignements sur les moyens de se protéger contre les piqûres de moustiques, consultez [HealthLinkBC File n° 41f Se protéger contre le paludisme](#).

## Quelles sont les réactions possibles au vaccin?

Les vaccins sont très sûrs. Il est bien plus sûr de se faire vacciner que de risquer d'attraper la fièvre jaune. Les réactions courantes à ce vaccin peuvent inclure de l'irritation, de la rougeur ou un gonflement au point d'injection. Dans les cinq à dix jours après la vaccination, on peut avoir aussi de légers maux de tête, un peu de fièvre ou des muscles endoloris pendant un ou deux jours.

En cas de fièvre ou de douleur, on peut donner de l'acétaminophène ou du Tylenol<sup>MD</sup>. On ne doit PAS donner d'AAS ou d'aspirine aux moins de 20 ans en raison des risques de syndrome de Reye.

Pour de plus amples renseignements sur le syndrome de Reye, consultez [HealthLinkBC File n° 84 Le syndrome de Reye](#).

Il est important de demeurer dans la clinique pendant 15 minutes après avoir reçu le vaccin, car il y a un risque extrêmement rare de réaction allergique mortelle appelée anaphylaxie. Cette réaction peut inclure de l'urticaire, des difficultés respiratoires ou une enflure de la gorge, de la langue ou des lèvres. Si cela se produit après votre départ de la clinique, appelez le **9-1-1** ou le numéro d'urgence de votre région. Cette réaction peut être traitée et survient chez moins d'une personne vaccinée sur un million.

Il est important de signaler toute réaction grave ou inattendue à votre fournisseur de soins de santé.

## Qui ne devrait pas recevoir le vaccin?

Les personnes suivantes ne devraient pas recevoir le vaccin :

- les enfants de moins de 9 mois;
- les personnes ayant des antécédents de maladie ou de trouble du thymus, y compris la myasthénie grave, le thymome, la thymectomie, ou le syndrome de Di George. Ces personnes courent un risque accru de multiples défaillances des organes après avoir reçu le vaccin. L'ampleur du risque n'est pas actuellement connue.

Adressez-vous à un médecin ou à un fournisseur de soins de santé d'une clinique de voyage si :

- vous avez déjà eu une réaction qui aurait pu être fatale à une dose précédente du vaccin contre la fièvre jaune, ou à toute composante du vaccin dont la gélatine ou le latex;
- vous souffrez d'une allergie grave aux œufs;
- votre système immunitaire est affaibli par une maladie ou un traitement médical;

- vous souffrez d'immunodéficience sévère due à des symptômes du VIH/SIDA; ou vous êtes enceinte ou allaitez.

## Qu'est-ce que la fièvre jaune?

La fièvre jaune est une infection grave et pouvant être mortelle causée par un virus. Sur dix personnes qui tombent malades, jusqu'à quatre en mourront. Les symptômes comprennent une fièvre soudaine, des frissons, des maux de tête et de dos, des douleurs musculaires dans tout le corps, des nausées et des vomissements. Dans les cas les plus graves, des saignements de nez, de la bouche et des intestins peuvent aussi survenir. Il peut aussi y avoir défaillance du foie ou des reins. À l'heure actuelle, il n'existe aucun médicament pour traiter cette maladie.

Le virus de la fièvre jaune se transmet par les piqûres de moustiques infectés vivant dans les régions tropicales de l'Afrique, de l'Amérique centrale et de l'Amérique du Sud. Il ne peut être transmis d'une personne à une autre, ni par les moustiques du Canada.

## Consentement d'une personne mineure dotée de maturité d'esprit

Il est conseillé aux parents ou aux tuteurs de discuter du consentement à la vaccination avec les enfants. Avant l'immunisation, on s'efforce d'abord d'obtenir le consentement d'un parent, d'un tuteur ou d'un représentant. Toutefois, les enfants de moins de 19 ans capables de comprendre les avantages et les réactions possibles de chaque vaccin, ainsi que le risque de ne pas se faire vacciner, peuvent légalement consentir aux immunisations ou les refuser.

Pour les autres sujets traités dans les fiches HealthLinkBC, visitez [www.HealthLinkBC.ca/healthfiles](http://www.HealthLinkBC.ca/healthfiles) ou votre unité de santé publique locale.

Pour obtenir des renseignements sur la santé et des services de santé non urgents, cliquez sur [www.HealthLinkBC.ca](http://www.HealthLinkBC.ca) ou composez le **8-1-1** en C.-B.

Les personnes sourdes ou malentendantes peuvent obtenir de l'aide en composant le 7-1-1 en C.-B.

Des services de traduction dans plus de 130 langues sont disponibles sur demande.